



Site Natura 2000 FR 4100220

"Etang et forêt de Mittersheim, Cornée de Ketzing"



Comité de pilotage du 8 novembre 2022

Liste des participants :

Mme. Caroline BERTAUX - DREAL Grand Est
M. Thierry DUVAL - Commune de Belles-Forêts et Parc naturel régional de Lorraine
M. Stéphane ERMANN - Commune de Réchicourt-le-Château
M. Jean-Michel GUERIN - Domaine de Ketzing
M. Jean-Luc HUBER - Commune de Mittersheim
M. Yannick JOUAN - Filière Aquacole du Grand Est
M. Hubert SCHMUCK - Office National des Forêts
M. David SCHNEIDER - DDT de Moselle
M. Olivier SCHOENSTEIN - Fédération des chasseurs de Moselle
Mme. Laure LEBRAUD - Parc naturel régional de Lorraine
Mme. Nelly WEBER - Parc naturel régional de Lorraine

Personnes excusées :

Mme. Odile BEIRENS - Vice-Présidente du Parc naturel régional de Lorraine
M. Jérôme END - Président du Parc naturel régional de Lorraine
M. Claude ERHARD - Commune de Berthelming - Procuration donnée à M. Thierry DUVAL
Mme. Thiphaine GOBERT - Groupe d'Etude des Mammifères de Lorraine
M. Mathieu KEYSER - Office Français de la Biodiversité
Mme. Gaëlle SCHMITT - Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine
Mme. Emmanuelle WILHELM - Département de la Moselle
M. Christian WOOCK - Voies Navigables de France

Accueil des participants par le Président du Comité de Pilotage, M. Thierry DUVAL et par M. le Maire de Réchicourt-le-Château Stéphane ERMANN.

Les points à l'ordre du jour :

1. Rappel de la politique Natura 2000, des périmètres, habitats et espèces désignés.
2. Bilan des actions 2018 - 2022
3. Présentation des stages 2021 et 2022
4. Election de la structure animatrice et du président du CoPil
5. Perspectives d'actions pour 2023
6. Questions diverses

1. Rappel de la politique Natura 2000 et présentation du site

Le site Natura 2000 est une Zone Spéciale de Conservation qui est composée de 1460ha répartis en deux entités : l'entité nord qui concerne 5 communes et l'entité sud qui en concerne deux. Il est essentiellement représenté par des forêts, des étangs et des prairies. Quelques espèces remarquables du site : le Sonneur à ventre jaune, le Cuivré des marais, le Vertigo de Desmoulins, le Triton crêté, la Leuchorrine à large queue, le Dicrane vert...

Ce site est classé au titre de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore qui ne couvre pas les oiseaux, malgré cela, il héberge de nombreuses espèces d'intérêt comme le Gobemouche à collier par exemple.

2. Bilan des actions 2018-2022

- A. Sur l'entité Nord : le contrat forestier sur les propriétés de Voies Navigables de France (VNF) autour de l'étang de Mittersheim. Les arbres visés par ce contrat sont ceux ayant un fort diamètre ayant dépassé leur diamètre d'exploitabilité (ex. 55 cm pour le Chêne) et les arbres présentant des signes de sénescence. Deux types de contrats Natura 2000 ont été signés : îlots de sénescence (vieillessement de 30 ans sans intervention humaine sur des surfaces cibles) pour 18,5 ha soit 619 arbres / Contrat Arbres isolés 318 arbres identifiés.

Toujours sur l'entité Nord, une cornée enrichie de l'étang de Mittersheim a fait l'objet d'un chantier "jeunes" (partenariat avec les lycées agricoles de la région) pour rouvrir la zone humide.

B. Sur l'entité Sud : trois mares du Domaine de Ketzing ont pu bénéficier d'une restauration afin d'améliorer les potentialités d'accueil du milieu naturel pour la faune, et en particulier les amphibiens. Ces mares situées en prairies sont des lieux de reproduction avérés pour le Triton crêté.

Enfin un autre chantier "jeunes" a eu lieu afin de défricher et surcreuser une mare en lisière forestière pour accueillir en particulier le Sonneur à ventre jaune, espèce d'intérêt communautaire.

3. Présentation des stages 2021 et 2022

A. Mathilde CELLOT, stagiaire au parc de Lorraine, a travaillé en 2021 à la réalisation d'un protocole de suivi de l'évolution de la biodiversité dans les îlots Natura 2000, îlots qui seront conservés pour 30 ans en bordure de l'étang de Mittersheim (voir le point 2.A.).

Son stage a mis en avant des indicateurs indispensables à relever pour réaliser ce suivi, et certains qu'il ne semble pas pertinent de relever. Voici la conclusion proposée par Mathilde et en particulier les indicateurs retenus et non retenus :

- *Composition floristique par relevés botaniques.*
- *Nombre de Très Gros Bois vivants : arbre de plus de 65 cm de diamètre*
- ~~*Dynamique de renouvellement : du semis au arbre de 10 m de haut*~~
- *Dendromicrohabitats qui hébergent / nourrissent les espèces*
- *Bois mort support de nourriture, porteur de mousses, lichens, champignons ...*
- ~~*Autres milieux : zones humides, zones rocheuses, éléments anthropiques, ...*~~
- *Faune observée / entendue (Oiseaux, insectes)*
- ~~*Atteintes au milieu : abroutissement, retournement, ...*~~

=> *Accentuer les inventaires sur bryophytes, lichens, champignons, insectes saproxylophages, ...*

Messieurs Thierry DUVAL, Hubert SCHMUCK et Jean Michel GUERIN ont réagi en précisant que la Chalarose attaque quasiment tous les Frênes et que cette espèce est presque vouée à disparaître. Les Frênes s'écroulent rapidement fragilisés par le champignon au niveau des racines pourrissantes. Dans un îlot de vieillissement, de tel chablis entraînerait forcément un renouvellement du peuplement forestier. Il est donc indispensable de prendre en compte l'indicateur « Dynamique de Renouvellement » si l'on veut vraiment être pertinent. Tout comme le compartiment « atteintes au milieu » car ces chablis créeraient des clairières favorables aux chevreuils (abroutissement...). De même, les cornées sont envahies par les sangliers qui trouvent de tranquilles refuges. Ces sangliers ont un impact non négligeable dans les milieux notamment par leur action de retournement (atteintes sur la microfaune du sol, mycorhizes, nichées au sol...). De la même façon, il semble indispensable de renseigner cet indicateur.

Les paramètres "dynamique de renouvellement" et "atteintes du milieu" seront donc maintenus en tant qu'indicateurs de suivi, même si aujourd'hui ils sont peu discriminants.

B. Manon LE LONQUER, stagiaire au Parc en 2022, a travaillé sur l'extension possible de la zone Natura 2000 sur l'actuelle ZNIEFF « Etang et ancien canal de Réchicourt-le-Château ». M. Thierry DUVAL

demande si les extensions des périmètres Natura 2000 sont encore à l'ordre du jour. Mme Caroline BERTAUX répond que l'on peut toujours faire les démarches d'extension, ces dernières ne sont pas « bloquées ». Mais, à l'heure actuelle, nous sommes tributaires du passage de la politique Natura 2000 de l'Etat à la Région. M. Thierry DUVAL se dit favorable à l'extension en partie Sud à condition que cette dernière soit concertée avec les communes et les usagers. De plus, le périmètre serait à ajuster. Mme Caroline BERTAUX précise que ce type d'extensions demandées est relativement long à mettre en place et nécessite d'être convenablement concerté et parfaitement justifiées.

M. David SCHNEIDER réagit en demandant si l'extension prévue en 2018 est toujours d'actualité (Pour mémoire, proposer que le site soit également désigné au titre de la Directive Oiseaux). Cette extension est en *stand by* depuis quelques années, car à l'époque, la priorité de la DREAL était d'équiper chaque site Natura 2000 d'un animateur. M. David SCHNEIDER rappelle que Natura 2000 n'est pas une politique de protection forte en matière de biodiversité, contrairement à un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope).

Messieurs Stéphane ERMANN et Hubert SCHMUCK réagissent en précisant qu'il est important, avant de demander des extensions de périmètres Natura 2000, que les usagers de ces secteurs soient parfaitement au courant des contraintes que cela apporte. Mme Laure LEBRAUD précise que Natura 2000 apporte des contraintes mais également des avantages, en soulevant des financements (animateur, MAEC, contrat Natura 2000...). M. Hubert SCHMUCK rappelle à notre mémoire que la charte Natura 2000, un outil prévu dans le plan de gestion (dit Document d'Objectifs) du site Natura 2000, a été plus délétère qu'aidant. En effet, la signature d'une charte de bonne pratique permettait aux gestionnaires forestiers, l'ONF par exemple, d'être exemptés de la Taxe sur le Foncier Non Bati. Cependant, les règles ont changé en cours de route. Au départ, l'exonération de la TFNB était compensée au niveau des budgets communaux par une dotation de l'Etat. Ce qui n'a plus été le cas quelques années plus tard, mettant ainsi à mal les budgets communaux et créant un malaise notable entre les agents ONF et les communes.

Il est précisé qu'avant d'engager les démarches officielles pour une extension du site, un travail préalable de concertation locale sera mené afin d'ajuster le périmètre sur des limites précises et d'exclure des zones où l'enjeu serait limité et où des projets touristiques sont déjà en cours (zone de loisirs de Réchicourt).

=> Afin que chacun puisse mesurer l'impact de Natura 2000 sur un territoire, Mme Laure LEBRAUD et Mme Nelly WEBER se proposent de rédiger et de vous faire parvenir une note présentant pour chaque domaine (forêt, agriculture, pisciculture, randonneurs, projets d'aménagement, pêche et chasse, ...) les avantages et les inconvénients de Natura 2000.

4. Election de la structure animatrice et du président du CoPil

Mme Caroline BERTAUX, au nom de l'Etat, prend la parole pour les élections de la structure animatrice et du Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000. Elle fait appel à candidature pour la structure animatrice. Le PnrL fait acte de candidature à sa propre succession. Il n'y a pas d'autre candidat. Après vote à l'unanimité, le PnrL est reconduit dans la mission d'animation du site Natura 2000.

Mme Caroline BERTAUX fait ensuite appel à candidature pour la présidence du CoPil. M. Thierry DUVAL, vice-président du PnrL et maire délégué de la commune de Belles-Forêts propose sa candidature. Il n'y a pas d'autre candidat. Après vote à l'unanimité, M. Thierry DUVAL est reconduit dans ses fonctions de président du comité de Pilotage du site Natura 2000.

5. Perspectives d'actions pour 2023

- A. Un potentiel futur contrat Natura 2000 de sécurisation des maisons éclusières N° 9, 10 et 11 situées le long du canal des Houillères est présenté. Il s'agit de bloquer les accès de ces maisons aux visiteurs humains tout en permettant l'accès de celles-ci aux Chauves-Souris, dont certaines d'intérêt communautaire, qui y accomplissent leur cycle de reproduction.

M. Jean-Luc HUBER réagit en précisant que la mise en sécurité de ces maisons, qui sont également un patrimoine bâti local, ne les préservera pas de l'usage du temps. Les toitures de

ces maisons, inoccupées depuis des années et non vouées à être louées, sont dans un mauvais état. Sans travaux de rénovation, ce patrimoine est amené à s'écrouler. Se pose alors la question d'une sécurisation des maisons vouées, à plus ou moins long terme, à disparaître.

Par ailleurs, si le contrat est mis en place, M. Jean-Luc HUBER précise qu'il est nécessaire d'installer des panneaux explicatifs pour que les plaisanciers puissent prendre connaissance des enjeux de ces maisons. De même, il serait intéressant d'équiper ces maisons de caméras thermiques afin d'observer les Chauves-Souris, ce qui constituerait un superbe outil pédagogique pour les enfants (Scolaires et centre de loisirs).

- B. M. Jean-Luc HUBER réagit à l'évocation des animations grand public. En effet, le lac vert de Mittersheim héberge un centre de loisirs avec des animateurs dédiés à l'année. Ce centre accueille des scolaires notamment. Il serait intéressant que le Parc forme des animateurs de ce centre à la découverte de la Nature. De même, le Parc devrait davantage s'investir dans les écoles en proposant des animations. Mme Laure LEBRAUD rappelle que le Parc de Lorraine dispose d'un programme « Connais ton Parc » qui s'adresse aux écoles du territoire. Ce programme est transmis à l'inspecteur d'académie qui, en toute logique, devrait le transmettre aux instituteurs du secteur. M. Jean-Luc HUBER précise que cette information n'est parfois pas suffisante et que les agents du Parc devraient démarcher directement les instituteurs.
- C. En ce qui concerne la gestion des habitats d'intérêt communautaire de l'entité Sud, un temps de travail et de concertation sera lancé prochainement pour proposer la mise en place de contrat forestier sur le Domaine de Ketzing.
- D. En septembre 2022, un nouveau Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) a été déposé afin de sécuriser la biodiversité des prairies et favoriser la présence de bandes refuges pour les espèces comme le Cuivré des marais. Au premier trimestre 2023, les deux animatrices du site proposeront des mesures de gestion adaptée aux agriculteurs du site.

En l'absence d'autres remarques et question, M. Thierry DUVAL clôture la séance.

Les documents présentés en séance sont disponibles sur le site internet dédié aux sites Natura 2000 du PNR de Lorraine : <http://pnrlorraine.n2000.fr/natura-2000-dans-le-parc/etang-de-mittersheim>